

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **10 (1952)**

Heft 4

PDF erstellt am: **09.08.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

sionnelles, elles, ne sont pas toujours capables de prendre des décisions dans l'intérêt général ; elles ne dominent pas suffisamment la situation. Elles n'ont pas assez la juste perspective des choses et des intérêts en cause et elles sont portées à ne considérer que leurs problèmes et à en exagérer l'importance.

Vu de l'extérieur par un simple citoyen, le pouvoir politique doit être assez indépendant pour juger et assez fort pour diriger. Mais son indépendance est fonction de son autorité. Actuellement, l'Etat légifère trop facilement ; son autorité en pâtit et avec elle tout le pays, car, ainsi que l'a écrit Somary, « plus il y a de lois ou d'arrêtés, moins il y a de droits » et « moins une thèse est fondée, plus elle est défendue avec passion ». L'exemple de la loi sur le contingentement du tabac en est l'illustration. L'Etat vient de se lier pour huit ans. Le même résultat économique aurait pu être atteint par la voie d'une entente entre les intéressés, sous la forme d'un cartel. L'Etat aurait pu exercer son contrôle avec une totale indépendance et une plus grande autorité que maintenant bridé qu'il est, lui aussi, par la loi, comme du reste les entreprises qui en plus viennent de perdre une nouvelle parcelle de liberté.

Le baron Louis, ministre des finances sous la Restauration, disait déjà : « Faites-nous de bonne politique, et je vous ferai de bonnes finances. » Cette exigence d'une bonne politique n'implique-t-elle pas de la part des hommes d'Etat non seulement une connaissance approfondie des hommes, mais aussi et surtout une connaissance parfaite des problèmes à résoudre, si compliqués qu'ils puissent être, particulièrement sur le plan économique ? A tous les échelons, la politique est un grand art, qui devrait toujours être réservé à une élite. Puisse-t-elle en Suisse ne jamais tomber au rang d'un simple métier.

## **SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE LÉMANO**

G.-A. Schaefer, adm.

**LAUSANNE**

12 bis place St-François

Tél. 23 66 22

● *Spécialistes en matière fiscale*

Société reconnue par le Conseil fédéral comme institution de revision au sens des articles 732, 764 et 874 C. O.

*Discrétion absolue*